

Étapes d'une demande de permission d'occupation

Voici les principales étapes du cheminement d'une demande de permission d'occupation :

1. Le demandeur doit remplir le formulaire V-3291 – Demande de disposition de propriété immobilière – F050, en y joignant tous les documents pertinents, tels que : plan, croquis, résolution municipale, photos, etc.
2. Il doit ensuite transmettre le formulaire par l'entremise du Guichet unique DPImm.
3. À la réception d'une demande, le Ministère analyse la recevabilité de celle-ci. Dans le cas d'une réponse favorable, la requête est prise en charge. Dans le cas contraire, le Ministère informe le demandeur.
4. Une évaluation de la valeur de la transaction est ensuite réalisée. Les critères d'évaluation sont établis en vertu du Règlement sur les conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et des organismes publics, des directives internes en vigueur et des conditions et restrictions émises par la Direction générale territoriale (DGT) responsable du territoire sur lequel est situé l'immeuble.
5. Le Ministère fait une offre au requérant selon l'évaluation établie et un contrat de location est transmis au demandeur.
6. Le contrat signé par le demandeur doit être retourné avec la preuve d'assurance.
7. Le contrat est signé par le représentant autorisé du Ministère et retourné au demandeur, accompagné de la facturation.
8. Le demandeur transmet le paiement.